

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 65 (1993)

Heft: 1

Artikel: Architecture et politique : l'architecture en tant qu'œuvre de société

Autor: Fingerhuth, Carl

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARCHITECTURE ET POLITIQUE

L'ARCHITECTURE EN TANT QU'ŒUVRE DE SOCIÉTÉ

1

On pourrait pontifier pour parler de la politique architecturale de l'Etat de Bâle-Ville, en assénant des slogans, comme ceux utilisés lors de conférences de presse :

— Le conseil d'Etat réaffirme sa conviction qu'une architecture de qualité représente un but politique important.

— Le Département des Travaux Publics s'engage à faire de ses propres bâtiments des réalisations exemplaires.

— Les bâtiments publics sont projetés par des architectes indépendants, mais le choix de ces architectes se fait en principe à travers les concours d'architecture.

— Le service des bâtiments assiste les maîtres d'œuvre privés dans l'organisation des concours d'architecture.

— La discussion publique est encouragée par les publications, les expositions, les conférences de presse, ainsi que par les subventions de soutien.

— Des distinctions récompensent régulièrement les réalisations exemplaires.

— L'appréciation esthétique de chaque projet est confiée à une commission spécialisée, dans laquelle aucun fonctionnaire ni aucun politique n'ont voix de décision. Cette commission est décisionnelle et non pas seulement consultative.

— Un climat culturel doit être créé, d'où l'on bannit la mauvaise architecture et encourage la bonne.

2

Jusqu'ici tout va bien, mais qu'entend-on par «bonne architecture» ?

Qu'est-ce qu'une «réalisation exemplaire» ? Quel est le contenu de ce «climat culturel» ?

La Politique est définie comme un système d'action selon certaines règles.

Assainissement du St. Albantal. Logements au Canal supérieur. Arch. Diener + Diener, Bâle. Photo L. Kehl.

Or, dans ce contexte, ce sont moins les règles formelles (entreprise générale ou non, concours ou mandat direct, commission consultative ou pouvoir élu) qui intéressent que les valeurs sociales qui les créent. Une politique architecturale spécifique devient donc l'expression d'une position culturelle bien définie, le terme «culture» étant alors interprété dans le sens du mot latin «cultura», c'est-à-dire dans le sens de «cultiver» les valeurs de société

3

A Bâle, plusieurs conditions créent un terrain favorable à l'éclosion d'une politique architecturale comprise comme une tâche de l'Etat :

— Bâle est un Etat-ville, depuis 2000 ans.

— Bâle a toujours dû construire dans un espace limité. Il n'y a jamais eu de terrains vierges, à grande échelle.

— Une population urbaine s'adapte plus rapidement aux changements sociaux, économiques ou écologiques.

Le passage d'une civilisation scientifico-technique récente vers le postmodernisme a été perçu, à Bâle, plus tôt et plus intensément qu'ailleurs en Suisse.

La maîtrise du progrès technique est ainsi devenue rapidement et de façon notoire une tâche politique. L'urbanisme, qui n'est apparu pendant des

décennies que comme une discipline technique, a dû tout d'un coup être reconsidéré comme une tâche politico-culturelle importante.

4

Cette mutation est ressentie par un grand nombre d'architectes et aussi par d'autres gens comme une remise en question néfaste de dogmes irrévocables. Les symptômes du Postmoderne (nostalgie, architecture de citations, protection des monuments, *small is beautiful*), remettent en question le Moderne en tant que processus ultime, décisif et social. Si l'on avait pu ne plus traîner derrière soi ces boulets, on aurait enfin pu construire la ville idéale. Je pense que le Mouvement moderne a échoué en adoptant cette attitude par rapport à la ville: l'urbanisme de la culture «moderne» a rejeté la ville existante. On voulait construire pour l'homme de demain une ville nouvelle mieux adaptée aux besoins du futur. Si l'on se disputait au sujet de la méthode, tous, les capitalistes avec leur approche technique, les socialistes avec leur approche sociale ou les marxistes avec leur approche économique, étaient d'accord quant à la nécessité de faire autre chose: démolir la ville ou s'en aller dans les villes jardins, ou encore aplanir les inégalités entre ville et campagne. Mais tous ont ignoré les lieux particuliers, la faculté d'émotion de l'homme, le continuum passé-futur. Construire dans la ville était un acte rationnel. La discussion culturelle se limitait à des questions de pure esthétique.



5

La culture de la période postmoderne doit rechercher une méthode urbanistique qui n'est pas en opposition avec la ville existante mais qui essaie d'entamer un dialogue créatif avec elle. Ce sont les hommes qui vivent en ville. Les hommes sont intellectuels et rationnels mais ils sont en même temps émotionnels et irrationnels. L'urbanisme doit chercher une synthèse au-delà de cette polarité. L'assainissement du St-Albantal, les constructions du Rosshof ou de la Hebelstrasse 11, ou encore la rénovation du Spalenhof sont des exemples de cette attitude.

6

Afin que de tels exemples ne restent pas des cas isolés, il faut organiser tout un système de partenariat. Ce n'est ni l'architecte génial, ni le politicien énergique, ni le fonctionnaire engagé, ni l'investisseur prêt à prendre des risques, ni le groupe de quartier constitué, qui peuvent agir tout seuls. Il faut leur réunion et leur interaction. Ce système, pour être efficace, doit s'assurer une continuité et une divulgation. Ses fondements se trouvent dans la conviction et non dans la persuasion. Les partenaires doivent maintenir un contact permanent pour se comprendre et s'accepter et, dans ce contexte, le rôle des autorités est avant tout d'assurer la permanence du dialogue.

7

L'examen des demandes d'autorisation de bâtir est une tâche souvent surestimée mais aussi négligée du point de vue culturel.

Surestimée, parce que l'on ne peut pas améliorer la qualité architecturale avec des lois. On peut peut-être éviter des erreurs graves, surtout dans le domaine de l'urbanisme.

Négligée, parce qu'une intervention soutenue et forte peut être un pilier important d'une politique d'architecture à la recherche d'une qualité. Mais cette intervention doit être un

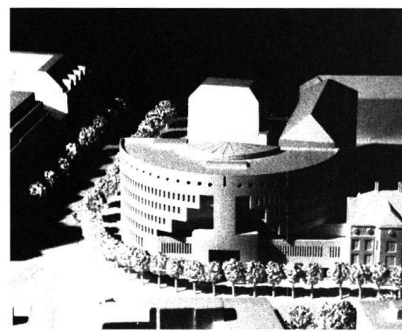
Rosshof. Arch. J. Naef, Prof. E. Studer et G. Studer, Zurich. Photo C. Lichtenberg.

acte culturel et non pas une simple application de normes. La solution bâloise est dans ce sens très particulière : le conseil d'Etat a délégué sa compétence de jugement des demandes d'autorisation de construire quant à l'aspect esthétique à une commission, dans laquelle il n'y a ni politicien, ni fonctionnaire. Elle est composée de neuf membres, dont cinq sont des architectes proposés par les associations professionnelles.

Le préavis de cette commission doit être admis sans remise en question par l'office responsable du traitement des demandes. Contre les décisions de cette «Stadtbildkommission» (commission de «l'image de la ville») le requérant peut certes recourir auprès d'une instance supérieure, mais cette dernière est alors présidée par le chef du Département des travaux publics, tandis que les autres membres sont à nouveau des indépendants nommés par le Conseil d'Etat.

8

La propagation du concours est un des éléments principaux de la politique d'architecture bâloise. Il ne s'agit plus de choisir les architectes par des liens d'affaires ou par des relations sociales, mais bien par leurs capacités professionnelles. L'Etat ne pouvant pas exiger que les privés fassent des concours, peut néanmoins les souhaiter et les encourager en créant pour eux les conditions favorables. On a pu constater que la question du coût du concours ne venait pas en premier, mais qu'une certaine crainte surgissait devant la tâche de l'organi-



Concours privé réalisé avec l'assistance du Service des bâtiments. Siège bâlois de la SBS. Arch. M. Botta, Lugano.

sation de celui-ci. C'est pour cette raison que le service des bâtiments a mis sur pied une structure administrative qui en facilite l'organisation, de telle sorte que, grâce à elle, plusieurs concours ont été lancés.

Entretiens, l'on a pu faire le constat que les investisseurs privés découvraient plusieurs avantages supplémentaires au concours: tout d'abord, les délais d'autorisation se raccourcissent, parce que l'acceptation générale du projet est plus grande et, je mentionne ceci très discrètement, les investisseurs privés ont ainsi un argument objectif pour se débarrasser poliment de l'obligation du mandat direct «de copinage».

Pour terminer, l'on pourrait ajouter ce conseil de portée générale du philosophe anglais Karl Popper. Il est valable pour toute stratégie politique se référant à la ville : «*Méfiez-vous, et ne suivez que ceux qui vous assurent des améliorations à petits pas*».

Carl Fingerhuth
Architecte cantonal, Bâle-Ville

